

Pourquoi ficher? Les rapports complexes entre le citoyen et l'Etat

## Entre assistance publique et bienfaisance privée : le cas de l'enfant

### L'établissement du *Neuhof* à Strasbourg

Etablissement privé, le *Neuhof* est fondé en 1825 à l'initiative de quelques bourgeois protestants de Strasbourg pour accueillir des enfants orphelins et leur apporter éducation, instruction et formation.

En 1825, Jean Philippe Wurtz, maître menuisier, achète l'ancienne auberge "Au Lion rouge" et la même année, 16 pensionnaires y trouvent gîte. Dès 1827, un établissement pouvant accueillir une centaine d'enfants est construit à l'arrière de l'auberge.

Reconnu d'utilité publique en 1853, le *Neuhof* existe encore aujourd'hui.

#### Document 1 : un lieu



## Document 2 : des bienfaiteurs

N<sup>o</sup> 628.  
Séance du 5 Juillet 1855.

Étaient présents : M<sup>rs</sup> Cuvier, Jodé, Boigou, Ehrhardt, Baetenschmidt, Berrenschnitz, Keck, Rausch, le Directeur & le Secrétaire.

La séance est ouverte par la prière & la lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juin qui précède est lu & adopté.

La fête annuelle de l'établissement a été célébrée le jeudi 14 Juin dernier à 4h. de l'après-midi, dans la cour de l'établissement, au milieu d'un grand concours des amis de l'œuvre & en présence de M<sup>r</sup> Reboul, Secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin & de M<sup>r</sup> Pötraux, président du Consistoire général & du Directeur de l'église de la Confession d'Augsbourg.

M<sup>r</sup> le Secrétaire général qui avait été délégué par M<sup>r</sup> le préfet, pour le remplacer dans cette circonstance, a adressé de la part de ce magistrat, au Conseil d'administration & à l'assemblée, l'assurance la plus

ensemble de la lettre de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique & des Cultes, sous la date du 20. concernant une pétition de M<sup>r</sup> Hauswirth père, contre l'adm<sup>n</sup> de l'Établ<sup>t</sup> du Neuhof, pour réclamer en faveur de son fils, ancien élève de cette maison, ce qu'il appelle son droit à être entretenu par l'établissement, jusqu'à la fin de son apprentissage. Le Conseil approuve la réponse de son Président à M<sup>r</sup> le Préfet, dans laquelle il lui fait connaître que le M<sup>r</sup> Hauswirth père a altéré sciemment les faits dans sa pétition au Ministre.

Le placement en apprentissage d'Edolphe Pöndermann, qui fut confirmé le 10 Juin dernier, est ajourné jusqu'à la prochaine séance, pour être en mesure d'obtenir différents renseignements importants.

M<sup>r</sup> Jéru Jacques Steibli est parti p<sup>r</sup> Wadblouva le 25 Juin, pour entrer en apprentissage, à titre d'élève chez le tailleur Bengtold. Celui-ci demande 140<sup>f</sup> d'apprentissage, dont la 1/2 est payable lors de la signature du contrat,

## Documents 3 : des choix éducatifs et des valeurs



**1. Tous les documents.** Relevez trois informations montrant l'importance de l'établissement.

**2. Documents 2 et 3.** Relevez deux informations montrant le caractère religieux de cette institution privée.

**3. Tous les documents.** Quelles sont les bases de l'éducation des orphelins ? Quelles valeurs morales cherchent à développer leurs responsables chez les enfants ?

# L'assistance publique : une réponse à l'enfance en danger

## Qui est Caroline Schwelb ? Document 1.



Document 1. ADBR 262 D 428



1. Retrouvez ce document dans la partie 2 de l'exposition et complétez la fiche de cet enfant.

Caroline Schwelb, \_\_\_\_\_



Date de naissance ?

Lieu d'abandon ?

Parents ?

Habillement ?

Cosette, par Emile Bayard (1837-1891) [domaine public], via Wikimedia Commons

2. Relevez deux informations qui montrent :

2.1 la pauvreté de sa famille	
2.2 L'attachement de la mère à son enfant	
Que peut-on en déduire ?	

### Des séjours au plein air pour des enfants de l'Assistance publique. Document 2.

Dans une des plus belles salles du Château a été installé le réfectoire, auquel les parois de teinte claire et la vaisselle de couleur donnent un aspect gai et riant.



Les exercices respiratoires alternent avec la cure de soleil effectuée en plein air en été, au Solarium en hiver, complétée par une installation de Rayons ultra-violets.

Pour tous renseignements s'adresser au DISPENSAIRE d'OFFICE d'HYGIÈNE SOCIALE, 14, rue Proudhon, Besançon, ou à la MAISON D'ENFANTS DE ROUGEMONT, Téléphone 25 à Rougemont.

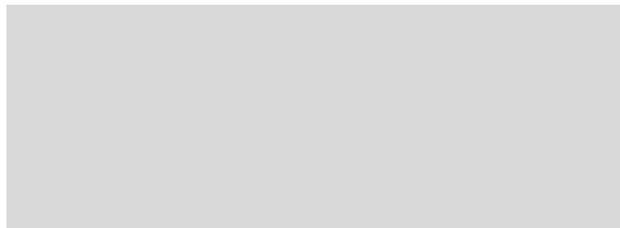
ADBR 262 D 130



1. Quelle est la nature du document ?

2. Quels lieux présentent le texte et les images de ce document ?

### 3. En quoi ce prospectus présente-t-il une image positive de l'établissement ?



## INFO+ Un nom pour les enfants sans nom

On distingue généralement « les enfants trouvés », déposés dans des lieux publics (porche d'une église par exemple) ou dans un lieu isolé (forêt), des « enfants abandonnés » ; ces derniers sont confiés par leurs parents ou l'un des deux à des tiers (curé, nourrices...) ou à une institution charitable.

Les raisons de l'abandon sont nombreuses : illégitimité de l'enfant, refus d'une trop abondante descendance, pauvreté, maladie, handicap... Dans certains cas, les enfants trouvés sont porteurs d'un billet indiquant au moins le nom que la mère souhaite lui voir porter. Dans d'autres cas, l'enfant est anonyme : le système d'attribution des noms a beaucoup varié selon les époques et les lieux.

Sous l'Ancien Régime, les noms de saints sont privilégiés (Martin, Jean, Marie) ou les noms de lieux (Tour, Delaporte) qui rappellent le lieu où l'enfant a été abandonné.

Avec la Révolution les enfants trouvés ou abandonnés deviennent les protégés de la République : les noms empruntés au monde animal ou végétal se multiplient (Fougère, Papillon, Duchesne...). Après la circulaire du 30 juin 1812, qui régit l'attribution des noms donnés aux enfants trouvés, apparaissent de nombreux noms tirés du mois de l'abandon (pour ceux abandonnés en vendémiaire, on trouve par exemple les noms de Vendignac, Vendin, Vendirose...).

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une circulaire du ministère de l'Intérieur rappelle que l'enfant recueilli après la naissance doit être présenté rapidement devant l'officier d'Etat civil, lequel inscrira des nom et prénom, veillant à ce qu'ils ne soient pas discriminatoires.

D'après Guy Brunet, professeur de démographie et d'histoire des populations à Lyon III, « les noms des Sans noms », dans le magazine *Enfants abandonnés*, février-mars 2008